



Droit de rétractation pour un contrat d'engagement réciproque

Par **delagnes**, le **05/03/2009** à **12:56**

bonjour,
j'ai signé hier un contrat d'engagement réciproque avec "l'agence des locataires", de Lorient une sorte d'agence immobilière pour la location, en échange ils s'engagent à me fournir une liste de locations disponibles, il y en a 5 et j'ai le droit de leur demander les nouvelles offres pendant 3 mois.
cela m'a coûté 190 euros et il ne proposent aucun accompagnement.
c'est aussi à moi de me déplacer jusqu'à leur agence car ils n'utilisent pas internet.
je voudrais savoir si je peux exercer un droit de rétractation, bien qu'il ne s'agisse pas de démarchage à domicile.
merci,
cordialement,
Pierre Delagnes